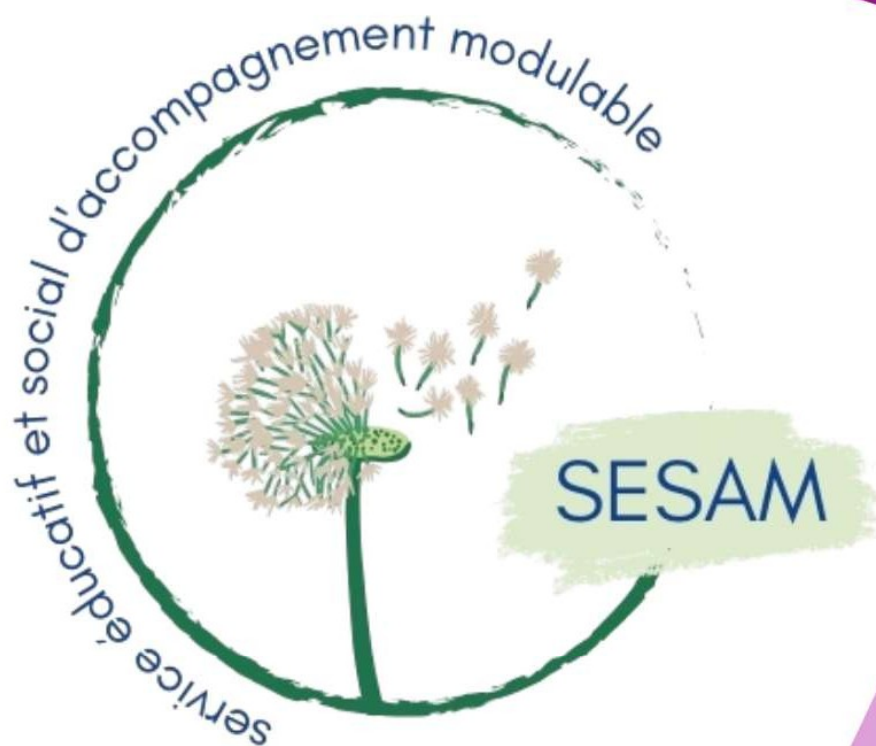




PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE



**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025
SERVICE ÉDUCATIF ET SOCIAL
D'ACCOMPAGNEMENT
MODULABLE**

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| 1. Introduction..... | 2 |
| 2. Identification des données générales | 2 |
| 3. Activité de l'année | 3 |
| 4. Ressources humaines..... | 9 |
| 5. Dynamique d'amélioration continue de la qualité | 11 |
| 6. Eléments remarquables de l'année et partenariats..... | 12 |
| 7. Conclusion et perspectives 2026..... | 13 |

1. Introduction

L'année 2025 marque la deuxième année pleine d'exercice du SESAM et de la mesure unique modulable, après sa mise en place en mai 2023.

Pour la deuxième année consécutive, l'activité du service n'a pas atteint l'habilitation de 1152 mesures, bien qu'une hausse importante ait pu être constatée tout au long de l'année 2025. Comme l'an dernier, certains sites ont dû faire face à un certain turn-over avec des départs, qui, quand bien même successivement remplacés, n'ont pas pu systématiquement combler toutes les vacances de postes. L'engagement des équipes est resté constant, avec adaptation tant dans le pilotage d'activité par les cadres, que dans l'intervention et l'exercice de la mission du quotidien par l'ensemble des professionnels, tous postes confondus.

Par ailleurs, au titre de l'exercice des mesures, la part d'intervention en renforcé n'a également eu de cesse d'augmenter, engendrant une liste d'attente sur certains sites, en raison notamment du respect du ratio du nombre de mesures par travailleur social. Dès lors des interventions ont tout de même pu être réalisées en mode classique, permettant d'assurer l'accompagnement éducatif dans une dimension a minima et de sécuriser les différentes situations.

En 2025, les dynamiques collectives ont su faire naître des projets éducatifs riches de sens pour la diversité des supports et des pratiques, au bénéfice des familles rendues plus actrices du parcours de leur enfant et de leur parentalité. Les espaces et les outils se sont multipliés, diversifiés, et ont été davantage innovants, ouverts sur l'extérieur et auprès des partenaires.

Les données et explications ci-dessous sont présentées cette année, au fil des thématiques, d'une manière globale et détaillée par site, afin de refléter les spécificités de chaque équipe et territoire.

2. Identification des données générales

Créé en mai 2023, le service éducatif et social d'accompagnement modulable (S.E.S.A.M.) est le fruit de la fusion du service d'action éducative en milieu ouvert (A.E.M.O.), du service social prévention (S.S.P.), du dispositif d'action éducative à domicile renforcée (D.A.E.D.R.), ayant permis la mise en œuvre effective de la mesure unique modulable (M.U.M.). Il connaît en 2025 sa deuxième année pleine d'exercice au sein des 5 sites qui le composent et qui permettent de poursuivre la couverture d'intervention sur l'ensemble du département, tout en instaurant une réponse territoriale de proximité.

Les sites sont les suivants, avec un découpage effectué selon les centres médico-sociaux (C.M.S.) de rattachement : site FLEURIER à VESOUL (secteur du C.M.S. de JUSSEY) / site ALLIES à VESOUL (secteurs des C.M.S. de VESOUL et RIOZ) / site CHATEAU à FROTEY-LES-VESOUL (secteurs des C.M.S. de SAINT-LOUP et LUXEUIL) / site LURE (secteurs des C.M.S. de LURE, HERICOURT, CHAMPAGNEY) / Site GRAY (secteur du C.M.S. de GRAY)

L'objectif de la démarche, coconstruite en interne, ainsi qu'avec les services du conseil départemental et notamment l'aide sociale à l'enfance et les juges des enfants, repose sur le déploiement d'une organisation, de moyens et d'outils, propres à permettre une réponse ajustée au besoin de l'enfant et de sa famille, au travers d'une mesure spécifique sécurisant le parcours du mineur accompagné.

Dès lors, la M.U.M. permet l'intervention, à la fois au titre des mesures judiciaires classiques (A.E.M.O.), des mesures administratives classiques (A.E.D.), des mesures judiciaires renforcées (A.E.M.O.R.) et des mesures administratives renforcées (A.E.D.R.), et ce, avec une possible modulation de la fréquence d'intervention, et le maintien du positionnement d'un seul et même professionnel référent quelle que soit la nature de la mesure et les changements de rythmicité.

Chaque site est composé d'une équipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux, secrétaires, psychologues, chefs de service, au prorata des besoins compte tenu du nombre de mesures par secteur, pour une habilitation globale de 1152 mineurs.

3. Activité de l'année

a. Entrées / Sorties

Site LURE

84 sorties (114 en 2024) durant l'année 2025 et **121 entrées** (84 en 2024) en nette hausse par rapport à 2024. Le ratio reste donc à la hausse.

Les entrées importantes des deux derniers mois peuvent en partie être expliquées par le fait que seul SESAM se voit attribuer la quasi-totalité des mesures du territoire. 18 placements auprès de l'ASE ont été réalisés cette année, un peu moins que l'année 2024 (22).

Site GRAY

Sur l'année, le **nombre d'entrées et de sorties est équilibré** et correspond à une **moyenne de 79 mineurs** (en 2024 : 67 entrées et 65 sorties), soit en hausse par rapport à 2024.

Nous remarquons des pics d'entrées sur la période de juin, puis à partir de septembre jusqu'en décembre avec une part plus importante de mesures contractuelles.

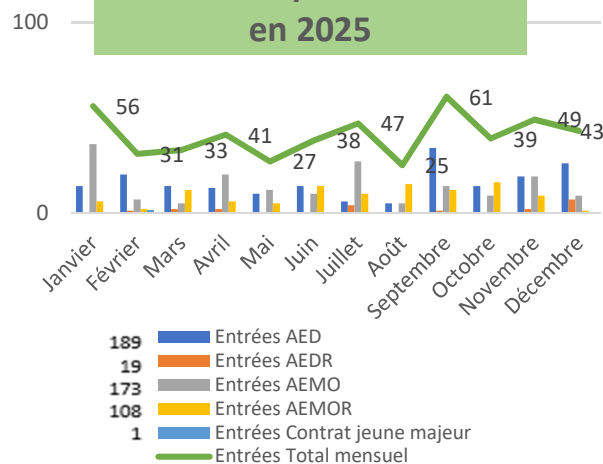
Les sorties ont été importantes sur la période estivale notamment en août et jusqu'en décembre, d'où l'équilibre sur l'année avec 143 mesures suivies en août et un maximum de 169 en décembre.

Le SESAM GRAY ayant été habilité pour 207 mineurs, le 9^{ème} poste de travailleur social n'a pas été ouvert au recrutement. Il n'y a pas eu de liste d'attente sur le site de GRAY sur cette année.

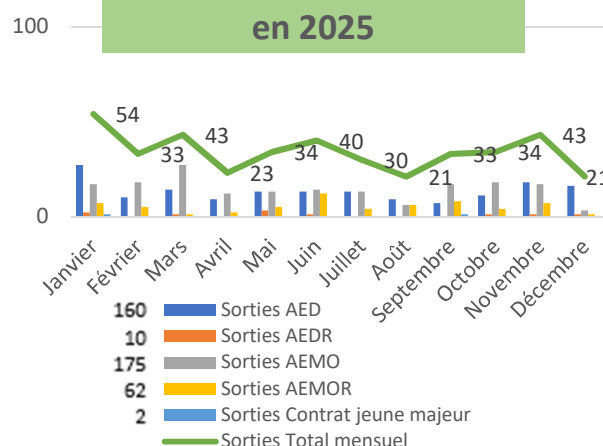
Site FL EURIER

Sur l'année, le service a enregistré **75 mesures en entrées**, soit en hausse (56 en 2024), dont 42 mesures contractuelles et 33 mesures judiciaires, traduisant un recours légèrement majoritaire aux dispositifs contractuels. Parallèlement, **46 sorties** (47 en 2024) ont été comptabilisées, réparties de manière quasi équivalente entre 24 mesures contractuelles et 22 mesures judiciaires.

490 Entrées pour le SESAM en 2025



409 Sorties pour le SESAM en 2025



Site ALLIES

Comme pour les années précédentes, le SESAM ALLIES a connu une **variabilité de son activité, tant au niveau des entrées (135 en 2025 – 113 en 2024) que des sorties** de mesures. Le pic d'entrée en septembre correspond principalement aux audiences ayant eu lieu durant le mois d'août.

De plus, le flux de sorties est plus important en 2025, puisque le site des ALLIES a **clôturé 130 mesures** contre 122 en 2024. Ces résultats ne sont pas moindres, car ces mouvements demandent un investissement important de la part des différents membres de l'équipe tant dans une dimension éducative que dans une dimension administrative.

Site CHATEAU

Le **nombre des entrées**, pour un total de **80 en 2025** (98 en 2024) est plus marqué en janvier (14), entre avril et octobre cela reste constant (entre 7 et 9 par mois).

Les mesures d'AEMO Renforcée sont plus importantes sur la période estivale.

Le service comptabilise **70 sorties sur l'année** (69 en 2024). Les mois de mars, juin, juillet et octobre sont les plus impactés, ces 4 mois représentent 58% des sorties annuelles.

- Le service a connu un **nombre d'entrées moyen mensuel de mesures de 41 mesures** sur l'exercice 2025, soit en hausse par rapport à 2024 (35). Comme l'an dernier, il est à noter un pic important d'entrées sur le mois de juillet et septembre. Ces deux pics peuvent s'expliquer pour le premier par le souci de sécuriser le parcours d'accompagnement en amont de la période estivale et par la période charnière de rentrée scolaire pour la seconde, pouvant être source d'inquiétudes et d'appréhension pour les enfants et leur famille.
- La **moyenne des sorties mensuelles sur l'année est de 34 mineurs** (35 en 2024). Le nombre de sorties est important sur le mois de janvier (54) et diminue de plus de la moitié en décembre (21).

b. Suivi

Site LURE

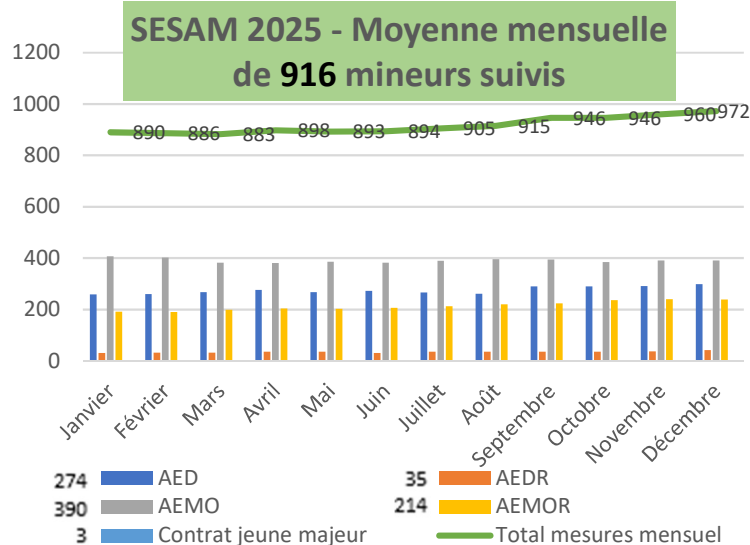
L'activité montre une **hausse constante toute au long de l'année**. La fin d'année reste une période d'activité importante se matérialisant par l'accompagnement de 218 mineurs. **Sur l'année, le nombre de suivis oscille entre 183 et 218** (de 179 à 204 en 2024). Le constat reste similaire à 2024 sur la part importante des mesures renforcées (25%), sans pour autant qu'elles constituent des alternatives au placement de façon systématique. En effet, les magistrats ont tendance à prononcer une mesure renforcée dès lors que la situation de danger est manifeste.

Site GRAY

Sur l'année 2025, le service a **suivi en moyenne 159 mineurs**, soit en baisse par rapport à 2024 (180). Une baisse importante des effectifs est notée sur la période de juin à septembre (150 mineurs). De septembre à décembre, le nombre des mineurs suivis est resté en augmentation passant de 143 à 169 mineurs. Les mesures renforcées restent majoritairement judiciaires.

Site FLEURIER

Le nombre total de mineurs accompagnés a connu **une augmentation continue sur l'année**, avec un pic d'activité marqué en septembre-octobre, nécessitant un ajustement des moyens humains, concrétisé par le redéploiement d'un ETP supplémentaire au sein de l'équipe afin de couvrir les besoins du territoire permettant de maintenir la qualité de l'accompagnement. Le **suivi moyen mensuelle, pour l'année 2025 est de 146**, soit effectivement en nette hausse par rapport à 2024 (110), sachant que la hausse était déjà constante tout au long de l'année 2024.



Site CHATEAU

L'activité montre une constance des mesures sur l'exercice 2025. La **moyenne mensuelle est de 196 mineurs** accompagnés par le service. En comparaison avec 2024, (176) la variable est de 20 mineurs ce qui fait état d'un équilibre du nombre de mineurs suivis. La tendance s'oriente vers un nombre plus conséquent de mesures judiciaires, soit 73% de l'activité annuelle. Les mesures renforcées restent importantes : 36% de l'activité, même si en baisse par rapport à 2024 (40%).

Site ALLIES

Alors que le service a connu une baisse sensible du nombre de mineurs suivis jusqu'en mai, les mesures ne cessent de croître depuis le mois de juin avec une hausse importante des mesures en octobre, le mois suivant la rentrée scolaire. L'écart est moins important entre les mesures contractuelles et les mesures judiciaires en fin d'année. **En 2025, ce sont en moyenne mensuelle, 215 mineurs suivis (220 en 2024)**. Il est essentiel de souligner l'augmentation importante des mesures renforcées, tant en AED qu'en AEMO, sachant qu'il y a presque autant de mesures classiques que renforcées dans le cadre judiciaire.

- Le nombre de mineurs suivis en 2025 n'a pas connu de mouvements importants sur l'année écoulée, oscillant entre 883 au plus bas (mars) et 972 au plus haut (en décembre). Il est à noter que ce chiffre est resté en **constante augmentation tout au long de l'année**. Ce sont **916 mineurs en moyenne mensuelle** qui ont bénéficié d'un accompagnement de la part du service. En 2025, l'activité est restée en-deçà de l'habilitation de 1152 mesures, bien qu'une légère hausse soit à noter par rapport à 2024 (870).
- Il est également à souligner que le service a pris en charge **248 mesures renforcées en moyenne mensuelle sur l'année**, soit de nouveau en hausse par rapport à 2024 (234). Ce chiffre reste en constante augmentation sur la période donnée en atteignant son pic sur le mois de décembre (281 mesures soit près de 29% de l'effectif total du mois cité). Cette recrudescence importante de mesures dites « renforcées » nécessite une adaptation de l'ensemble des professionnels du service afin de rendre l'accompagnement auprès des mineurs et de leur famille le plus efficace possible, alors même que doit être respecté le ratio du nombre de mesures par travailleur social. Dès lors, et afin de sécuriser l'intervention, il est parfois choisi d'intervenir en classique plutôt que de positionner la mesure en attente, ce en accord avec juridiction et autorité de contrôle. Il est à noter que l'importance du nombre de mesures renforcées, rapporté au ratio à respecter, engendre des listes d'attente sur lesquelles des critères de priorisation et une intervention a minima sont tout de même assurés.
- Par ailleurs, on observe également que **les mesures contractuelles ne cessent de croître**. Conformément à la loi de 2007, le principe de subsidiarité constitue un repère essentiel dans l'organisation et le fonctionnement des mesures accompagnées sur le territoire.

c. Changements de rythmicité

Site LURE (pour 302 mineurs suivis)

L'activité fait état des changements officiels de rythmicité, qui se réalise la plupart du temps à l'échéance de la mesure. Dans le cadre de la MUM, le site adapte aussi ses interventions dans le quotidien. **En 2025, ce sont 16 changements de rythmicité enregistrés avec autant de passages renforcés à classiques que l'inverse, il n'y a pas eu de changements de natures de mesures.**

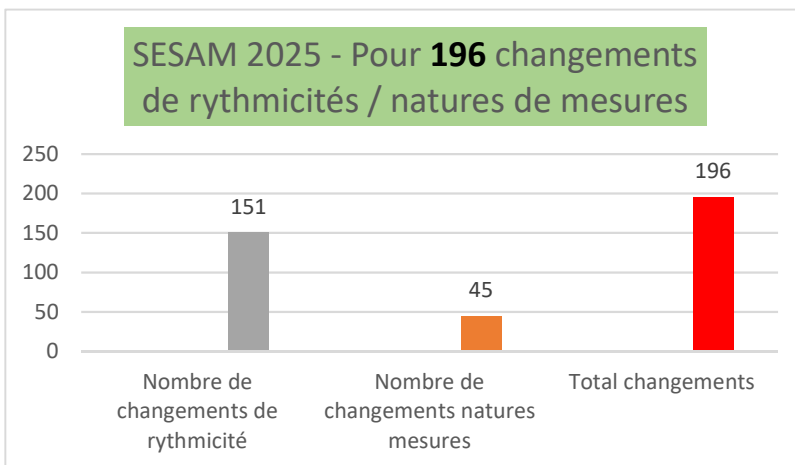
Site GRAY (pour 248 mineurs suivis)

Un total de 30 changements de rythmicité et 7 changements de natures de mesures a été recensé. Ces changements de rythmicité sont formalisés par des avenants validés soit par le Département pour les mesures contractuelles, soit par le Juge des Enfants pour les mesures judiciaires, avec toujours le positionnement des responsables légaux.

Site CHATEAU (pour 272 mineurs suivis)

Le changement de rythmicité est plus marqué dans le passage de renforcé à classique. **En 2025, ce sont 28 changements de rythmicité enregistrés, et 4 changements de natures.**

Ce constat montre l'efficacité et la qualité du travail mené par l'équipe dans l'accompagnement des familles dans une réponse aux besoins adaptés.



Site ALLIES (pour 364 mineurs suivis)

Comparativement aux années précédentes, l'année 2025 voit une nette augmentation d'un passage de mesures classiques vers des mesures renforcées. **En 2025, on répertorie 55 changements de rythmicité et 19 changements de natures de mesures.**

Site FLEURIER (pour 197 mineurs suivis)

L'analyse des parcours met en évidence une dynamique favorable d'allègement des mesures. En revanche, on observe une judiciarisation plus fréquente des mesures contractuelles, traduisant une aggravation ou une persistance des difficultés dans certaines situations. **En 2025, on note 22 changements de rythmicité et 15 changements de natures de mesures.**

- Dans la cadre de l'accompagnement par le biais de la mesure unique modulable, il convient de différencier les changements de rythmicité (passage de classique et renforcé et inversement) et les changements de nature des mesures (passage de mesures contractuelles à mesures judiciaires et inversement).
- A ce titre, il convient de souligner que **70% des modulations concernent des changements de rythmicité**. Cela s'explique par le besoin observé de la part de l'équipe pluridisciplinaire d'un soutien plus soutenu sur un temps donné (passage de classique à renforcé) ou par le besoin exprimé par la famille de temps supplémentaire d'accompagnement. Il faut entendre ici que l'assouplissement d'une mesure (passage de renforcé à classique) peut s'expliquer par le travail mis en place avec les familles et les mineurs par l'équipe, ce qui a permis une amélioration de la situation et une atténuation de la situation de danger.
- A ce titre, en 2025, pour 196 changements enregistrés au total, 151 concernent un changement de rythmicité et 45 concernent un changement de nature de mesure, et il est à noter une quasi-équivalence entre le passage de classique à renforcé, et de renforcé à classique.

d. Origines d'intervention

Site LURE

L'origine des mesures vient très **principalement de la CRIP**, faisant suite à des évaluations. L'année 2025 voit **doubler le nombre de délégations de compétences ou dessaisissements (13%)**, il s'agit de mesures d'accompagnement qui ont été ordonnées dans un autre département. Ces délégations sont majoritairement prononcées lorsque l'autre parent séparé ne réside pas dans le même département et que le juge souhaite tout de même une intervention chez cet autre parent. Le territoire d'intervention du site de LURE est propice à ce type de mesures étant donné le fait qu'il se trouve près de deux autres départements limitrophes (Doubs et territoire de Belfort).

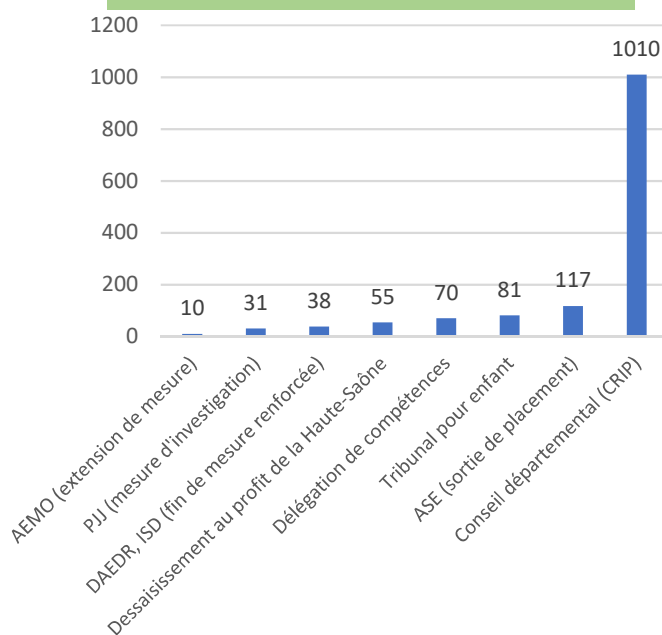
Site FLEURIER

La majorité des orientations émane du Département (CRIP) à hauteur de **73%**.

Site GRAY

Nous constatons à la lecture de l'activité que la **saisine CRIP est le circuit d'orientation prioritaire et représente 79% des mesures**. (Rappelons que c'est suite à une Information Préoccupante, qu'une évaluation est mise en œuvre ou non en fonction des éléments de danger indiqués). **13% des mesures accompagnées par le site ont été concernées par un dessaisissement ou une délégation de compétences**. Le SESAM GRAY est alors mandaté pour exercer une mesure éducative en lien avec d'autres services AEMO des Départements limitrophes du territoire d'intervention, comme notamment de Côte d'Or, du Doubs et du Jura.

SESAM 2025 - Pour 1383 mineurs suivis



Site ALLIES

Comme les années précédentes, les mesures qui nous sont confiées arrivent **majoritairement du Conseil Départemental (73 %), via la CRIP** (cellule de recueillement des informations préoccupantes). Ainsi, le circuit de traitement des IP est largement respecté, pour lequel une évaluation approfondie est réalisée par le prescripteur principal, chef de file de la protection de l'enfance. Nous pouvons également faire le **constat que 13% des situations correspondent à des « sorties de placement »**. Dans ces cas, les magistrats souhaitent soutenir et sécuriser les retours des enfants au domicile paternel.

Site CHATEAU

Tout comme 2024, les origines des mesures émanent **principalement du Conseil Départemental avec 77% d'Informations Préoccupantes**. L'adéquation reste similaire entre 2024 et 2025.

→ Comme pour l'exercice 2024, **73% des mesures sont issues du Conseil Départemental suite à une évaluation sociale**. Cette donnée vient mettre en exergue l'intérêt d'un travail étroit de partenariat entre le service et les services du Département - plus particulièrement les centres médico-sociaux (CMS) - chef de file de protection de l'enfance.

e. Motifs d'intervention

Site LURE

Les 3 motifs à l'origine des mesures restent les plus importants que l'année 2024 : **carences éducatives, troubles du comportement du mineur et violences intrafamiliales**. Le **conflit parental arrive toujours en 4^{ème} position**, comme en 2024.

Site FLEURIER

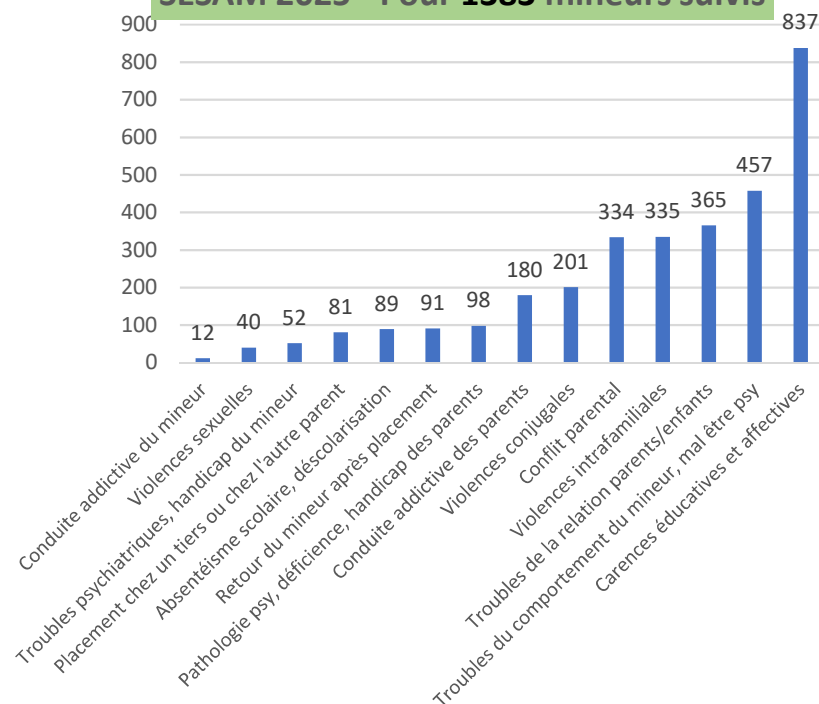
Comme en 2024, la **prédominance des carences affectives et éducatives représente 40%** (42% en 2024), suivies des troubles de la relation parent-enfant à 27% cette année, alors que 2024 avait le conflit parental en 2^{ème} motif. Cela confirme l'ancrage des problématiques chroniques et complexes. Ces éléments sont fortement influencés par la présence significative du champ du handicap posant des doubles vulnérabilités.

Site GRAY

Comme l'an dernier, nous observons sur cette année que les motifs d'intervention en lien avec des **carences éducatives et affectives sont en forte proportion et correspondent à 70% des mesures** (80% en 2024). Les **troubles de la relation parents-enfants sont à 61%** (57% en 2024), et les **troubles du comportement du mineur représentent 40%**, soit 100 mineurs (47% en 2024).

Il est important d'indiquer que ces motifs se croisent et certains sont les conséquences des autres. Chaque situation familiale est à considérer de manière globale et systémique.

SESAM 2025 - Pour 1383 mineurs suivis



Site ALLIES

L'activité fait apparaître que dans **87 % des cas, le site intervient pour des carences éducatives et affectives, ou pour des troubles de la relation parent/enfants**, alors même que ce dernier motif se positionnait en 7^{ème} critère en 2024.

Site CHATEAU

Les **carences éducatives et affectives restent majoritaires avec un taux de 54%** soit la moitié des mesures (53% en 2024). Ce résultat est en lien avec la tranche d'âges des 6 à 16 ans majoritaire dans laquelle, le taux de conflit parental, violences intrafamiliales et conjugales ont un impact direct sur l'état psychique des mineurs. De ce fait, les troubles du comportement et le mal-être sont directement liés. Ces origines regroupent à elles seules 77%.

→ **61% des mesures ont pour origine des carences éducatives et affectives**. Cet item regroupe un certain nombre de critères qui nécessitent une réflexion en équipe pluriprofessionnelle afin d'affiner les raisons qui ont conduit à une mesure éducative. Cette donnée est sensiblement identique à l'année précédente (65% en 2024). Le travail partenarial reste aussi un élément important permettant de prendre en compte l'ensemble des spécificités de chaque situation afin d'apporter une réponse la plus complète possible.

→ Il est à noter une **part de plus en plus prépondérante des mesures dont le motif s'avère être le conflit parental ou les violences intrafamiliales pour 48%** (43% en 2024).

f. Tranches d'âges des mineurs accompagnés

Site LURE

Les enfants accompagnés continuent, en 2025, à être **majoritairement âgés de 6 à 16 ans (70% en 2025 – 73% en 2024)**.

Site GRAY

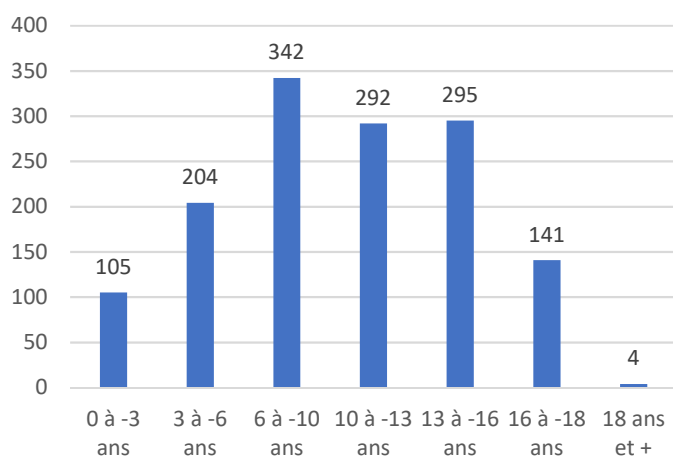
Sur 248 mineurs suivis dans l'année, nous constatons que la **tranche d'âge la plus représentée est**, comme en 2024, celle des **10-13 ans (63%)**. Cependant une baisse est à noter (73% en 2024).

Les **tranches d'âge 6-10 ans et 13-16 ans sont en nette hausse par rapport à 2024 (54% en 2025 – 23% en 2024) et 13-16 ans (49% en 2025 - 26%**

Site FLEURIER

La population accompagnée se concentre, en 2025, comme en 2024, **majoritairement sur la tranche des 6-13 ans (88%), suivie des 13-16 ans (38%), puis des 3-6 ans (28%)**. Cette répartition met en évidence une fenêtre d'intervention prioritaire en enfance et préadolescence, période charnière durant laquelle un accompagnement ajusté constitue un levier déterminant de prévention des ruptures ultérieures, notamment à l'entrée dans l'adolescence.

Tranches d'âges SESAM 2025



Site ALLIES

La **tranche majoritaire des 6-10 ans représente 27%** (25% en 2024) des mesures suivies, l'entrée en primaire et l'adaptation qui en découle peut expliquer les problématiques rencontrées. La tranche d'âge comprise entre **10 et 18 ans représente 48 %** (44% en 2024) des accompagnements. La période charnière de l'adolescence reste importante, et semble commencer de façon précoce.

Site CHATEAU

La tranche d'âges **6 à 16 ans reste la part la plus majoritaire, soit 66%** de l'activité du site.

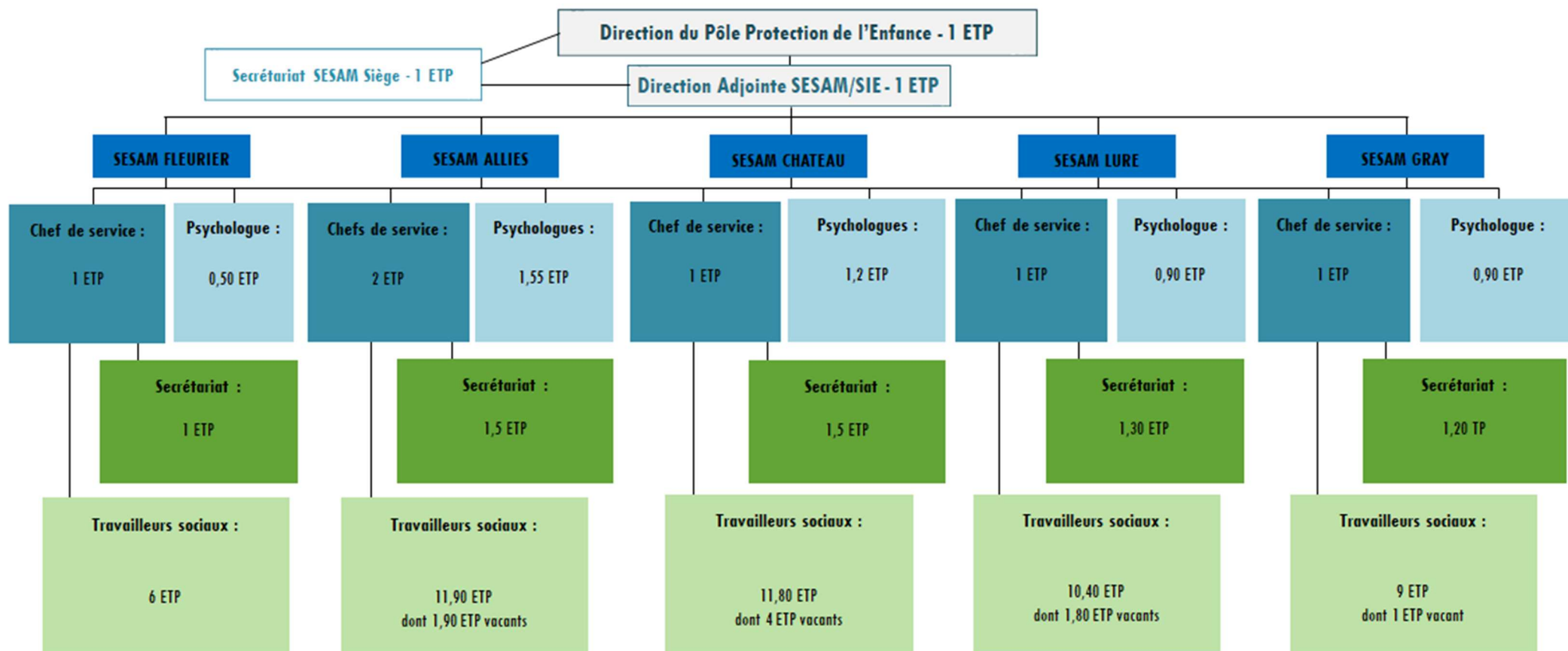
A partir de septembre 2025, une augmentation sensible des mineurs de 0 à 6 ans est observable et représente 21% de l'activité.

En mettant en perspective les résultats de 2024, nous constatons que le résultat reste sensiblement identique sur l'année 2025 (70% pour les 6-16 ans).

- **67% des enfants accompagnés par le service correspondant à la tranche d'âge 6-16 ans** qui se trouve être la période qui s'étend de l'école primaire jusqu'à la fin du collège/début du lycée. Cela s'avère être une période charnière entre l'entrée à l'école primaire et au collège pour certains, qui vient se croiser parfois avec la période de l'adolescence, préadolescence. Le constat est sensiblement identique à 2024 (70%), déjà semblable avec celui de 2023.
- De fait, un **partenariat important avec les différents établissements scolaires** est réalisé afin de pouvoir apporter une réponse globale aux enfants en prenant en compte tous les aspects de leur quotidien.
- Il est à noter une **faible présence de contrats jeune majeur**, qui demeure soumis à un projet construit et un véritable engagement du jeune.

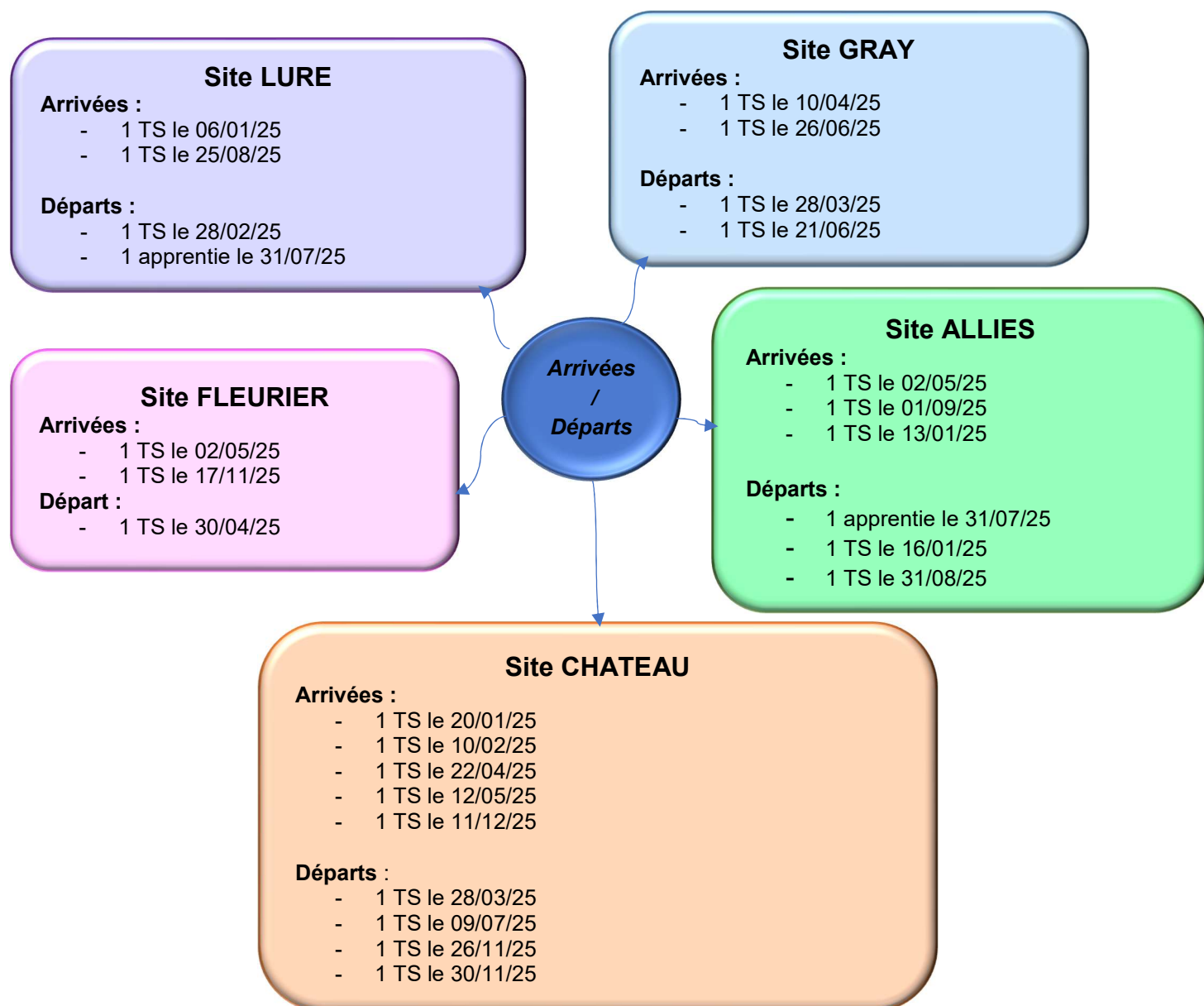
4. Ressources humaines

a. Organigramme



b. Mouvement du personnel

Arrivées : 11 Travailleurs Sociaux (TS)
Départs : 12 TS et 2 apprenties



c. Formations

Nombre de professionnels présents par formation :

| | |
|--|---|
| Enjeux des écrits professionnels | 2 |
| 1e secours en santé mentale | 4 |
| Accompagnement parentalité Handicap | 6 |
| Accueil d'un TDC | 2 |
| Adolescence et ses enjeux au sein de la famille | 1 |
| Agir ensemble contre les violences intrafamiliales | 4 |
| ASE Outils MUM | 2 |
| Assises de la Protection de l'Enfance | 3 |
| Boîte à outils systémiques | 7 |
| Communication non violente | 6 |

| | |
|--|------------|
| Compétences psychosociales | 5 |
| Conduite d'entretien, technique et approche systémique | 3 |
| CPS Niveau 1 : les bases pour animer une séance | 4 |
| DU Psycho-traumatisme et dispositif d'accompagnement | 1 |
| DU-Connect | 4 |
| EXCEL Initiation | 3 |
| EXCEL perfectionnement | 2 |
| Génogramme | 4 |
| Gestion des Conflits pour les cadres | 1 |
| Harcèlement en milieu scolaire | 3 |
| Impacts des violences intrafamiliales chez les adolescents | 1 |
| Incendie | 26 |
| Initiation à la médiation, gestion des conflits | 2 |
| MAJ DUI - Evolutions 2025 | 2 |
| Manifestations du mal-être chez le bébé et le très jeune enfant | 1 |
| Mise en réseau des professionnels pour le repérage et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales | 3 |
| OUTLOOK | 2 |
| Parcours formatif Préserver module "soutenir la libération de la parole" | 1 |
| Pédophilie, pédocriminalité, de quoi parle-t-on ? | 2 |
| Prise en charge des enfants victime de harcèlement scolaire | 2 |
| Prostitution des mineur-es : état des lieux, enjeux éducatifs, défi pour les professionnel·les | 1 |
| Regards croisés sur la parentalité contemporaine : des clefs pour les familles | 4 |
| Repérer les violences faites aux enfants | 4 |
| Sensibilisation à la transidentité et la non binarité | 1 |
| Sexualité à l'adolescence | 1 |
| SST initiale | 2 |
| SST renouvellement | 4 |
| Traumatismes sexuels dans l'enfance : inceste et violences sexuelles | 9 |
| WORD perfectionnement | 1 |
| Total formations | 136 |

5. Dynamique d'amélioration continue de la qualité

➤ **L'évaluation externe** réalisée les 19 et 20 novembre 2024 a marqué un tournant pour le SESAM. Elle a posé les jalons d'une dynamique d'amélioration continue, en mettant en évidence de véritables atouts du service et les axes de progrès à développer.

La prise en compte de l'utilisateur et la qualité de l'accompagnement ont pu être soulignés (cotation 3,38/4 au chapitre 1 et 3,52/4 au chapitre 2) au travers des différents outils, du respect des droits, de leur expression et de la démarche de bientraitance, ainsi qu'au travers d'une traçabilité effective, rendue possible au travers du DUI. Alors que des améliorations sont à déployer concernant l'expression, la place de la parole de l'enfant et la pleine co-construction de son projet sur des thématiques spécifiques. En outre, la démarche d'amélioration continue devra intégrer rapidement la mise à jour ou création de nouveaux process et procédures, et une meilleure appropriation de ceux-ci par les professionnels.

À partir de ses conclusions, le service va être amené à engager un travail structuré visant à renforcer la cohérence des pratiques, à réajuster les différentes procédures existantes mais aussi à consolider la coopération avec les partenaires. Les démarches débutées dans une dimension participative se poursuivront par une instance dédiée, la mise en place de temps d'échanges concernant les pratiques, la mise à jour des outils professionnels et une traçabilité encore plus lisible des actions menées et des politiques et stratégies formalisant le travail mis en œuvre.

➤ Le **développement des compétences** constitue un autre axe majeur avec notamment la mise en place, en 2025, de formations collectives par site, accessibles à d'autres professionnels en intersites SESAM, en interservices du pôle, voire en interservices de l'association. Elles ont permis d'accompagner les équipes face à la complexité croissante des situations, et de rendre les professionnels acteurs de leur propre parcours de formation au sein d'une dynamique d'équipe et résultant de problématiques partagées, tout en favorisant l'ouverture entre professionnels et leurs pratiques spécifiques.

➤ Les **cinq groupes de travail transversaux au pôle protection de l'enfance** ont vu le jour en 2025. Coanimés par des binômes/trinômes cadres, à raison de plusieurs séances, leur contenu émanait des travaux partagés en tables rondes par l'ensemble des salariés du pôle lors de la réunion générale et leur composition relevant de volontariat en pluridisciplinaire. Au titre des thématiques : > les écrits, > les actions collectives, > l'urgence en protection de l'enfance et les listes d'attente, > le travail interservices, la communication interne et externe, ainsi que > la place de la famille et la notion de parcours

Ainsi, ces différents éléments viennent impulser un mouvement durable d'amélioration continue, garantissant un accompagnement plus qualitatif, plus structuré et plus adapté aux besoins des enfants et de leurs familles, alors même que la place de l'usager occupe désormais un rôle central dans cette dynamique. L'écoute des familles, la valorisation de leur participation et l'analyse de leur expérience contribuent à des interventions plus ajustées et co-construites.

6. Eléments remarquables de l'année et partenariats

Articles focus

Site FLEURIER

Atelier expression

L'**atelier d'expression** a été mené spécifiquement auprès des mères des familles accompagnées, dans un format de petit groupe favorisant l'instauration progressive d'un climat de confiance et de sécurité. Conduit en partenariat avec les ateliers du Mesclun, chaque séance s'est articulée autour de trois temps complémentaires : écriture, expression, puis sophrologie, permettant une approche globale mêlant verbalisation, corporalité et régulation émotionnelle. Cet espace a offert aux participantes la possibilité de déposer une partie de leur histoire, de développer une meilleure maîtrise de soi et de s'inscrire dans une dynamique collective, en travaillant la question de la place (trouver sa place, prendre sa place) au sein du groupe. Mis en œuvre à raison de **11 séances sur l'année**, en présence d'un éducateur du site, cet atelier a suscité des **retours très positifs de la part des participantes, avec des bénéfices observables tant sur le plan individuel que relationnel, renforçant ainsi les conditions d'un accompagnement parental plus ajusté et durable.**

Site ALLIES

Espace "Ces Ames d'Enfants" ateliers shiatsu, parole aux pères, projet art

Après plus de 18 mois d'attente, nécessité par l'étude de faisabilité, le site ALLIES a pu inaugurer en septembre 2025, un **nouvel espace dédié aux familles.**

Baptisé "Ces Ames d'Enfants", ce lieu se veut plus contenant pour les enfants, tant pour réaliser des activités éducatives avec eux ou avec leurs parents, que pour mettre en œuvre des projets innovants. Ainsi, le SESAM ALLIES a pu, grâce au partenariat avec une professionnelle qualifiée, proposer des **ateliers shiatsu** à 10 enfants et 6 mamans, afin de leur apporter mieux être et estime de soi. Cet atelier a été très apprécié des familles et sera reconduit sur l'année 2026 sous les mêmes modalités.

Pour la deuxième année consécutive, à raison d'une fois par mois, le site ALLIES propose un projet "**parole aux pères**", où ces derniers peuvent librement s'exprimer sur leur parentalité avec la psychologue du site et 2 éducateurs.

Enfin un **projet art** a mobilisé 2 éducateurs et une dizaine de jeunes autour de la thématique du rêve. Les œuvres des enfants ont été exposées et leurs parents ont été conviés à venir les admirer. Ce projet a permis de valoriser les compétences des enfants et de créer du lien avec leurs parents autour d'un moment positif.

Ces activités éducatives, qu'elles soient culturelles, sportives ou artistiques, permettent de découvrir l'enfant dans un autre environnement, et de lui proposer une ouverture à l'Autre et au monde.

Site GRAY

Atelier CPS compétences psycho-sociales

Dans le cadre des actions de soutien au développement des compétences psychosociales, un "atelier CPS" a vu le jour au SESAM GRAY. Ce projet est co-animé par trois éducateurs spécialisés, et la psychologue du site. Il se déroule à raison d'une séance mensuelle, de décembre 2025 à mai 2026, avec un groupe de six jeunes de 12 à 14 ans.

Ce projet fait suite à une formation CPS réalisée par les quatre professionnels, ainsi qu'un temps d'échanges avec promotion santé pour l'élaboration du projet.

L'objectif principal de ce groupe est de renforcer les compétences psycho-sociales à travers un projet concret : la préparation d'une randonnée prévue au mois de mai. Chaque séance permet de travailler deux à trois compétences psychosociales, comme par exemple la régulation émotionnelle, la capacité à se projeter, à s'organiser collectivement. Le projet d'effectuer une randonnée a permis de mobiliser activement le groupe de jeunes, qui viennent à chaque séance avec envie.

L'objectif du projet est de permettre de renforcer les ressources personnelles et relationnelles des jeunes, et de valoriser leur capacité à mener un projet jusqu'à sa concrétisation.

7. Conclusion et perspectives 2026

Au regard de la hausse constante de l'activité en 2025, quand bien même l'habilitation n'est pas atteinte, une vigilance constante est maintenue de manière à assurer un pilotage répondant aux exigences légales de l'accompagnement éducatif, combiné aux conséquences des mouvements de personnels, ainsi que de la sectorisation.

2025 a permis de faire valoir l'expertise des professionnels au travers de nouvelles pratiques et l'innovation en matière de supports éducatifs, ainsi que de stabiliser l'organisation naissant de la création du SESAM en 2023.

Ces orientations sont à maintenir pour 2026, poursuivant l'existant de 2025, au travers des espaces collectifs de réflexion, élaboration, amélioration, ainsi qu'au travers, tant des ateliers pluridisciplinaires et partenariaux mis en œuvre par les sites, que des groupes de travail transversaux déployés au sein du pôle protection de l'enfance.

Le cap 2026 posera un redéploiement en vue d'une optimisation des fonctionnements, d'une réponse adaptée, tant sur le plan fonctionnel, organisationnel, qu'éducatif, aux différentes spécificités des territoires, et qui se combinera avec les déménagements effectifs ou amorcés de deux trois des équipes.

Les axes d'évolution posés par l'évaluation externe en matière de qualité d'accompagnement et d'environnement de travail intégreront pleinement la démarche d'amélioration continue attendue pour le SESAM et les différents services du pôle.